

RÈGLEMENT D'ADHÉSION A L'ESPACE CADEAUX ART & FENÊTRES

1. ARTICLE 1 – Organisation

La société YOUKADO (ci-après dénommée « Prestataire »), société par actions simplifiée au capital de 854.650 €, dont le siège social est basé au 4 bis, avenue de La Marne à WASQUEHAL (59290), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 513 700 898 00028, organise pour le compte de la société Art & Fenêtres (ci-après dénommée « le Client »), SARL au capital de 77.901,45 € inscrite au RCS de Le Mans sous le N° B 393 075 262 dont le siège social est situé 2, rue Henri Vallée à BRULON (72350), un programme de parrainage (ci-après dénommé « l'Opération ») ouvert aux clients ayant acheté des menuiseries (fenêtres, portes, volets, portails) au sein d'un magasin concessionnaire Art & Fenêtres participant à l'opération.

2. ARTICLE 2 – Principe du programme

L'Opération consiste à inciter les clients des concessionnaires du réseau national Art & Fenêtres à parainner un ou plusieurs Filleuls qui, à leur tour achèteront des menuiseries Art & Fenêtres.

Ainsi, il s'agit, pour un client d'un magasin concessionnaire Art & Fenêtres, participant à l'Opération (ci-après le « Parrain »), d'inciter une ou plusieurs personnes de son entourage (ci-après le ou les « Filleuls ») à acheter des menuiseries Art & Fenêtres (d'un montant de 1 000 € TTC minimum) dans le même magasin que le Parrain et ce pendant toute la durée de l'opération.

Le Parrain peut être désigné, ci-dessous, sous ce terme, comme sous le terme « le Bénéficiaire ».

3. ARTICLE 3 – Conditions et modalités

Pour participer et bénéficier du programme de parrainage, le Parrain et le Filleul doivent remplir les conditions suivantes :

3.1 - Le Parrain

Le Parrain doit être majeur et disposer d'une facture valide à la date à laquelle le parrainage est effectif. Le Parrain ne doit pas être en situation d'impayé. Le Parrain s'engage à communiquer les coordonnées valides de son Filleul (déclaration en ligne sur l'Espace Personnel Parrainage www.parrainage.artetfenetres.com ou via coupon de parrainage papier). Le Parrain est identifié par son nom, prénom, adresse postale valide, adresse e-mail valide et n° commande.

3.2 - Le Filleul

Le Filleul doit être majeur, d'identité différente de son Parrain et résidant à une autre adresse. Le Filleul ne doit pas être en situation d'impayé. Le Filleul est identifié par son nom, prénom, adresse postale valide, adresse e-mail valide et n° commande (issu du même magasin que le Parrain). Un même Filleul ne pourra pas être parrainé plus d'une fois. Un Filleul peut devenir Parrain, à son tour, lorsqu'il respecte les conditions du Parrain.

3.3 - Modalités

Pour activer le programme parrainage, le Parrain doit déclarer depuis son Espace Personnel Parrainage ou via coupon de parrainage papier les coordonnées valides du Filleul. L'attribution des primes de parrainage définies à l'article 3 se fait à compter de la facturation de la commande du Filleul sous réserve

que le Filleul ne se rétracte ou ne renonce pas au bon de commande, et ne soit pas en situation d'impayé. Le Parrain et le Filleul s'engagent à communiquer des informations et données exactes et valables.

4. ARTICLE 4 – Primes et parrainage

4.1 - Le Parrain

Le Parrain bénéficie d'une prime de parrainage prenant la forme d'un bon cadeau d'un montant de 50 euros TTC (soit 200 points) valable sur la boutique en ligne www.parrainage.artetfenetres.com. Le bon cadeau est valable 2 ans et pourra être cumulé si plusieurs parrainages sont réalisés. Le nombre de parrainage n'est pas limité.

Les points acquis ne sont ni transformables, ni remboursables pour quelque raison et sous quelque forme que ce soit.

4.2 - Le Filleul

Le Filleul bénéficie d'une remise de 10% pour l'achat de menuiseries Art & Fenêtres d'un montant minimum de 1 000 € TTC (La remise est calculée sur la fourniture seule, hors pose). Cette remise ne pourra être cumulée avec une quelconque autre offre en cours. Le Filleul ne pourra être parrainé qu'une seule fois.

5. ARTICLE 5 - Livraison des cadeaux

Les Cadeaux sont livrés par Colissimo (suivi ou non) ou par Transporteur à l'adresse indiquée par le Bénéficiaire lors du retrait.

Le délai généralement constaté pour la livraison des Cadeaux est de quarante-huit heures ouvrées à compter de la date de validation du Cadeau, mais peut être étendu à 15 jours ouvrés.

Il ne s'agit toutefois là que d'un délai indicatif, étant précisé que le délai de livraison ne peut être inférieur à celui indiqué sur la fiche technique du produit au moment de la sélection, dans le cas où celle-ci est expressément renseignée.

A compter de la livraison, le Bénéficiaire est seul responsable de la conservation du Cadeau. La perte, le vol et/ou la dégradation du Cadeau postérieurement à la livraison ne peut donc donner lieu à aucun remboursement, ni à aucune indemnité de la part de notre société.

La livraison chez le Bénéficiaire est comprise dans la valeur marchande du Cadeau. Toutefois, si le ou les cadeaux doivent être réexpédiés pour des raisons imputables au Bénéficiaire (adresse inexacte ou incomplète, etc.), le

Prestataire se réserve le droit de demander au Bénéficiaire une participation totale aux frais de réexpédition du produit.

Le Bénéficiaire est informé que le droit à rétractation de 14 jours ne s'applique pas.

6. ARTICLE 6 – Informatique et libertés

YOUKADO s'engage en sa qualité de sous-traitant, au sens de l'article 60 de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, à prendre toutes mesures et appliquer les procédures techniques et organisationnelles appropriées, au sens de l'article 57 de ladite loi, pour assurer la protection, la confidentialité, l'intégrité et la sécurité des données qui seraient transmises par le « Client », de manière à garantir la protection des droits des personnes concernées, ce dans le respect des dispositions légales et applicables sur le territoire de l'Union Européenne et notamment pour la France des dispositions des

articles 57 à 63 de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, qu'il peut exercer en écrivant à :

YOUKADO SAS - 4B, avenue de la Marne - 59290 WASQUEHAL

YOUKADO s'engage notamment ainsi à :

- ne pas utiliser, céder ou mettre à disposition de tiers, pour quelque cause que ce soit, les données personnelles qu'il serait amené à traiter pour le compte du Client au titre du Contrat, à l'exception des informations nécessaires à l'acheminement des commandes.
- informer immédiatement le Client lorsqu'une instruction donnée par celui-ci contrevient, selon lui, aux prescriptions légales ou qu'un traitement particulier risque de porter atteinte aux données confiées.
- ne pas utiliser les données qui lui sont transmises pour le traitement de ses propres finalités, ni pour des finalités de tiers, et à ne pas les conserver plus longtemps que le temps défini par le Client.
- restituer au Client ou supprimer les données personnelles confiées lorsqu'elles ne sont plus utiles pour réaliser la finalité du traitement pour lequel il a été sollicité (événements déclenchant la purge à préciser avec le Prestataire) et au plus tard à l'issue du contrat.
- effectuer la sauvegarde, l'hébergement et le traitement des données dans un pays assurant un niveau de protection adéquat des données, au sens de la loi Informatique & Libertés et de la Commission européenne.
- informer immédiatement le Client en cas de contrôles par l'administration compétente chargée de la surveillance de la protection des données (en France : la Commission Nationale Informatique et Libertés), en cas de perturbations graves du fonctionnement interne, en cas de violations de la protection des données lors du traitement de données du Client.
- fournir au Client, à sa demande et lorsque cela est requis par le RGPD, les informations nécessaires pour lui permettre d'informer l'autorité de contrôle ou les personnes concernées ;
- s'assurer que toutes les personnes autorisées à traiter les données du Client, sous sa responsabilité, s'engagent à en respecter la confidentialité ;
- à apporter aide et assistance au Client afin de lui permettre de respecter ses obligations prévues par la réglementation et notamment lui permettre de répondre aux demandes des personnes concernées qui souhaiteraient obtenir un accès, une rectification, un effacement ou une opposition ainsi qu'une limitation ou la portabilité de leurs données.

7. ARTICLE 7 – Acceptation - Modification

La participation à la présente Opération suppose l'acceptation sans réserve des présentes par le Filleul et le Parrain.

Art & Fenêtres, en sa qualité de donneur d'ordre de l'Opération, se réserve le droit de proroger, de modifier, écourter ou annuler la présente Opération.

Sa responsabilité ne saurait en aucun cas être engagée de ce fait.

8. ARTICLE 8 – Litiges – Droit applicable

La présente Opération est soumise au droit français. Toute contestation, notamment à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, sera de la compétence de la juridiction de droit commun territorialement compétente.